

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS
DE PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
DU POLE PETITE ENFANCE « LES PETITS ARCHERS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de confier à la société ASFB, qui a installé le matériel dans le cadre du marché de construction de l'établissement, l'entretien et la maintenance des installations de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation du Pôle Petite Enfance, dans le cadre de la garantie pour la première année d'utilisation,

DECIDE

Article 1 :

La proposition d'entretien et de maintenance de la Société ASFB, SIREN N° 403687833 domiciliée à ANSAUVILLERS (60120), 1 rue des Poissonniers, représentée par Loïc LE MOUEL, Gérant, est acceptée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 2 :

Le contrat comprend l'entretien et la maintenance, hors pièces défectueuses, ainsi que 2 visites annuelles des installations de plomberie, chauffage, ventilation et climatisation du Pôle Petite Enfance.

Article 3 :

Le montant annuel de la prestation s'élève à 2.500 €/HT, soit 3.000 €/TTC, les pièces à remplacer étant à la charge de la collectivité sur devis spécifique. Les coûts de main d'œuvre seront alors les suivants :

- de jour du lundi au vendredi (8h à 17h) : 50 €/h
- de nuit du lundi au vendredi (17h à 8h) : 75 €/h
- de jour les week-end et jours fériés : 100 €/h
- de nuit les week-end et jours fériés : 150 €/h.

Le règlement sera effectué à la deuxième visite annuelle.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 3 juillet 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

0 4 .JUIL. 2025



Accusé de réception en préfecture
000-216001750-20250703-DEC2025-76-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025